

# PRÉSENTATION DE LA FCPE

## La FCPE c'est :

- la première fédération de parents d'élèves élus aux élections scolaires.
- plus de 310 000 adhérents.
- une présence dans chaque département à travers le Conseil départemental de parents d'élèves (CDPE) et des conseils locaux par école.
- une fédération nationale.

## Les valeurs de la FCPE

Pour la FCPE, l'enfant est au centre du système éducatif. Ses besoins, ses droits, son autonomie doivent être respectés partout et dans tous les temps de sa vie.

La FCPE milite pour la gratuité totale de la scolarisation, pour la réussite de tous les jeunes, pour une école publique laïque et sans discrimination et pour que soient respectés les droits des parents d'élèves. Elle demande des rythmes scolaires adaptés à l'enfant et des conditions d'accueil et d'apprentissage favorables (poids des cartables, transports scolaires, restauration, santé, hygiène...).

La FCPE considère que, dans l'éducation, les responsabilités sont partagées entre les parents et les adultes qui interviennent auprès de leurs enfants : c'est la coéducation. C'est en œuvrant collectivement et en resserrant les liens entre les familles et l'école que nous pourrons répondre au mieux aux attentes et aux besoins des enfants et des jeunes.

Vivre mieux  
à l'école pour  
bien apprendre

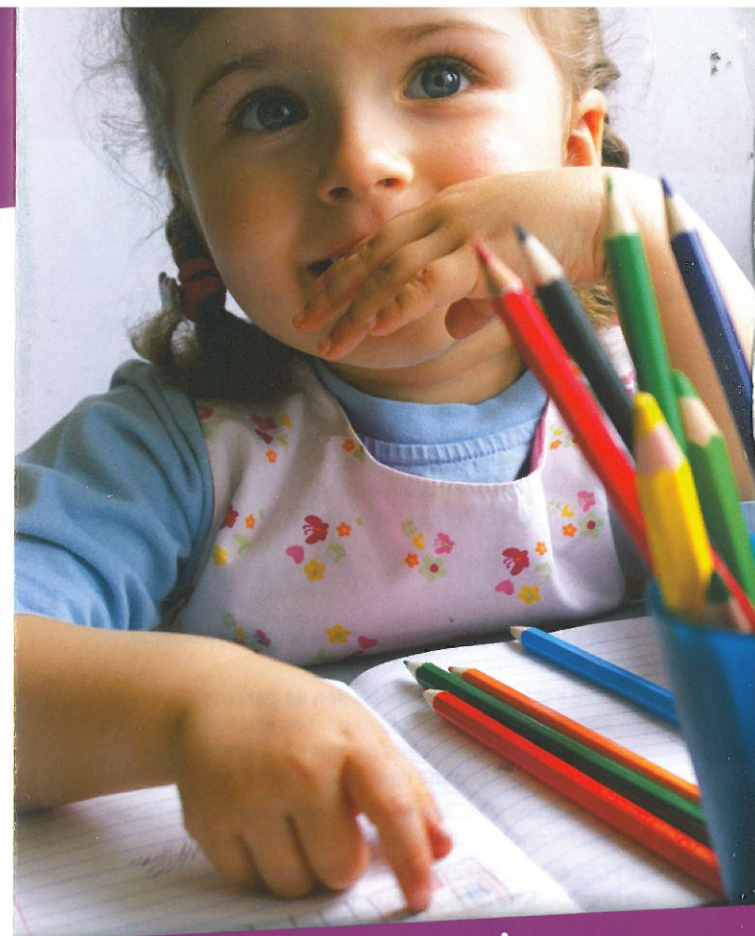


# FOIRE AUX QUESTIONS

## Quelques questions auxquelles nous vous apportons des réponses :

- Mon enfant doit-il être propre pour entrer à l'école maternelle ? Quel est le rôle de l'ATSEM ? L'école maternelle est-elle obligatoire ?
- Mon enfant a des besoins spécifiques, que dois-je faire ?
- Comment les parents sont-ils représentés dans l'enseignement primaire ?
- Quels sujets aborder en conseil d'école ?
- Quelles relations entre la mairie, l'école, les familles ?
- Qui gère la restauration scolaire ? Existe-t-il des normes spécifiques ?
- Je ne travaille pas. Mon enfant est allergique. Peut-il rester manger à la cantine ?
- Les sanitaires sont vétustes, il n'y a ni savon, ni papier toilette, que faire ?
- La contribution à la coopérative scolaire est-elle obligatoire ?
- Mon enfant doit-il être assuré à l'école ?
- Comment être assuré pour l'organisation de la fête de fin d'année de l'école ?
- Y a-t-il un nombre maximal d'élèves par classe ?
- Les parents peuvent-ils aussi parler de pédagogie ?
- Comment se décide le passage d'une classe à l'autre ?
- Mon enfant passe beaucoup de temps sur ses devoirs, est-ce normal ?
- Comment passer à une semaine de cinq jours ? A une journée moins longue ?
- Comment se décident les sorties et les voyages scolaires ?

Retrouvez les réponses dans la rubrique FAQ de notre site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)



© MOZZI / GORILLA / PAVEL LOSEVSKY - FOTOLIA; CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : JUDITH MAJOR; IMPRIMERIE VINCENTOURS / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

# LA FCPE À L'ÉCOLE PRIMAIRE



Fédération des Conseils de Parents  
d'Élèves des Écoles publiques

108-110, avenue Ledru-Rollin 75544 Paris cedex 11  
tél : 01 43 57 16 16 • fax : 01 43 57 40 78  
site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)  
email : [fcpe@fcpe.asso.fr](mailto:fcpe@fcpe.asso.fr)  
La FCPE est reconnue d'utilité publique



## Pourquoi s'investir dans l'école de votre enfant ?

- Pour mieux savoir ce qui se passe dans l'école et mieux suivre les différentes étapes de la scolarité de votre enfant.
- Les parents d'élèves sont membres à part entière de la communauté éducative. Ils peuvent et doivent faire entendre leur voix et donner leur avis sur le fonctionnement de l'école au sein des instances de l'Éducation nationale, à tous les niveaux du système éducatif (ex : conseil d'école, Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) etc...)

## Pourquoi adhérer à la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques) ?

- La FCPE revendique une école de la réussite, publique, gratuite et laïque pour tous.
- La FCPE est la première fédération de parents d'élèves par son nombre d'adhérents et par ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves, dans le premier degré comme dans le second degré.
- La FCPE est une force de proposition et de progrès pour l'école. Elle est reconnue d'utilité publique.
- La FCPE est représentée dans toutes les instances de la collectivité locale et du territoire : dans les établissements scolaires, au niveau de la collectivité locale, du département, de la région et au niveau national.

## COMMENT CRÉER UN CONSEIL LOCAL ?

1

Pour défendre l'intérêt des enfants, il vaut mieux être à plusieurs que tout seul.



2

Contactez votre FCPE départementale (=CDPE) qui vous sera très utile et vous fournira toutes les informations nécessaires (statuts-types,...)



3

Lancer une invitation à l'ensemble des adhérents et des sympathisants FCPE pour réunir l'Assemblée Générale dans le but de constituer le conseil local (seuls les adhérents votent).



4

Le conseil local FCPE est mis en place. Sont élus au moins un président, un secrétaire et un trésorier parmi les adhérents.



5

5 Votre conseil local est créé. Première possibilité : vous constituer en section du CDPE (aucune formalité à accomplir). Deuxième possibilité : vous rendre à la préfecture pour faire la déclaration de l'association et déposer les statuts. Prendre contact avec la FCPE départementale.



## Pourquoi se rassembler au sein d'une fédération ?

- Pour vous donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves. Pour être force de proposition mais aussi réactif face à l'Éducation nationale et être écouté des pouvoirs publics (mairies, conseil général, conseil régional, direction académique et rectorat, parlement, ministères).
- Pour mieux comprendre ce qui se passe dans l'école de votre enfant et dans le système éducatif en général, et pour connaître vos droits de parent d'élèves.
- Pour recevoir régulièrement des informations et de la documentation et bénéficier de stages de formation organisés par la FCPE départementale ou par la fédération nationale.
- Pour être soutenu et accompagné, en cas de besoin, dans vos démarches vis-à-vis de l'école de votre enfant, auprès de la mairie, de la direction académique, du rectorat, dans votre rôle de parents d'élèves ou dans celui de représentant élu.
- Pour mutualiser les expériences et être plus efficace ensemble. Pour participer à la vie d'un groupe de parents, organisés en conseil local, lieu de convivialité qui permet d'échanger.

## La FCPE revendique une loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École.

L'école primaire comprend l'école maternelle (2-5 ans) et l'école élémentaire (6-11 ans).

### La FCPE revendique pour l'école primaire :

- La disparition des inégalités territoriales entre les différentes écoles du territoire.
- Des effectifs réduits dans les classes.
- Une école publique gratuite et laïque pour tous, assurant la mixité sociale.
- Des personnels qualifiés et des enseignants formés.
- Le respect des rythmes des enfants : semaine de classe sur au moins 5 jours, alternance de 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances, réduction de la durée des vacances d'été, journées de classe moins longues (5 heures maxi).
- Le remplacement des enseignants absents dès le premier jour.
- Une visite médicale annuelle en présence des parents.
- La scolarisation effective des enfants en situation de handicap.
- Une restauration scolaire de qualité et accessible à tous les enfants.
- des écoles (locaux, cours,...) accueillantes et adaptées aux enfants.

### La maternelle

L'école maternelle est un moment majeur de la prévention de l'échec scolaire. C'est un lieu d'épanouissement pour tous les enfants. La FCPE revendique pour la maternelle :

- L'obligation de scolarisation en maternelle dès 3 ans.
- Le droit à la scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans lorsque les parents le souhaitent.
- Une formation complémentaire des enseignants à la maternelle.
- Le renforcement de la passerelle entre grande section et CP pour assurer une réelle continuité pédagogique.
- Des locaux et du matériel adaptés aux jeunes enfants.
- Un ATSEM par classe.

### L'élémentaire

L'école élémentaire développe le « vivre ensemble » tout en mettant en place les apprentissages ; l'école doit être bienveillante pour l'enfant qui reste au centre des apprentissages. La FCPE revendique pour l'école élémentaire :

- L'enseignement d'une langue vivante dès le CP.
- Une évaluation positive des élèves, qui mette en avant leurs progrès.
- Pas de devoirs à la maison : le travail scolaire doit se faire sur le temps scolaire.
- Des toilettes propres et en nombre suffisant, vraie question de santé publique.
- Des cartables moins lourds.
- Le numérique à l'école.